

australienne. Il a donc fallu que ce gouvernement abolisse la taxe, devant les pertes importantes que cette industrie avait subies.

Considérons la chose autrement. Le gouvernement veut alourdir la taxe sur le vin, sans faire de même pour la bière ou le cidre, produits concurrents qui se disputent la faveur de la clientèle depuis longtemps. C'est un fait bien connu que la demande de vin est élastique et qu'elle varie avec les fluctuations de prix. On ne sait pas comment les consommateurs réagiront devant la hausse du prix du vin. Comme je viens de le dire, le vin est en concurrence avec la bière et le cidre sur le marché. Étant donné la situation actuelle de l'industrie viticole canadienne, je pense que la nouvelle taxe lui rendra beaucoup plus difficile l'expansion ainsi que la transformation de la totalité du raisin produit au Canada.

Les vins canadiens sont fortement concurrencés par les vins d'importation. La consommation de ces derniers a augmenté de 9 p. 100 l'an dernier, les vins nationaux subissant une baisse de 1.5 p. 100. Le moment est-il bien choisi pour augmenter de 60 p. 100 la taxe sur nos vins? Les services du ministère estiment que ce relèvement de taxe produira pour le Trésor fédéral un supplément de recettes de l'ordre de cinq millions de dollars. Mais la baisse des ventes des vins nationaux et étrangers pourrait bien réduire considérablement ce montant estimatif de cinq millions de dollars.

Il faut aussi penser aux contre-coups parfois imprévus de la mesure. En raison de la taxe, les importateurs pourraient être fortement tentés de faire venir des vins moins chers. On pourrait ainsi pratiquer le dumping de vins bon marché au Canada. Nous savons que le vignoble américain n'a jamais tant produit; il est probablement en train de battre tous ses records. Nous savons que les viticulteurs américains cherchent des débouchés pour leur production. Le raisin américain étant bon marché, il pourra faire l'objet d'un dumping quelconque au Canada. Et je sais d'expérience à quel point la preuve est difficile à établir en matière de dumping. Mais comme certains vins canadiens vont devenir plus chers sous l'effet de la taxe, les vins d'importation bon marché pourraient fort bien se substituer à eux. Ainsi, la nouvelle taxe n'aiderait ni l'industrie viticole canadienne, ni le Canada.

Aussi, j'espère que le ministre va étudier à nouveau cette taxe. Revertira-t-il aussi la taxe sur les moteurs d'embarcations, car elle ne produira pas l'effet prévu par certains fonctionnaires de son ministère? J'espère en tout cas qu'il réfléchira à nouveau à la taxe supplémentaire sur les vins canadiens.

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je me rends bien compte que le rajustement de notre régime fiscal pose des problèmes au ministre des Finances (M. Turner). Il n'a pas la tâche facile mais, ce faisant, il doit veiller à ne pas rompre l'équilibre précaire du marché. Je crains surtout qu'il ne détruise inconsciemment la position concurrentielle d'une industrie canadienne, ce qui pourrait avoir des répercussions néfastes sur d'autres secteurs de notre économie qui en dépendent.

J'ai été heureux d'entendre le ministre parler d'objectifs et dire qu'il essaie d'équilibrer la concurrence dans l'industrie. Il a également parlé d'encourager les gens à investir au Canada, surtout les Canadiens. Ces objectifs sont valables. Il faut étudier attentivement toute mesure qui pourrait être nuisible ou nous empêcher d'atteindre ces objectifs.

Loi sur l'accise

Je n'ai pas l'intention de répéter les arguments de mon collègue, le député d'Okanagan. Cependant, je représente une circonscription de la Colombie-Britannique et, de ce fait, je m'intéresse à l'expansion de l'industrie viticole de cette province; je crains que sa compétitivité ne soit mise en péril, ce qui lui porterait un dur coup.

L'industrie viticole canadienne emploie actuellement un peu plus de 1,000 personnes et les producteurs de raisin offrent au Canada 2,000 emplois permanents et de nombreux autres emplois saisonniers d'une durée de six semaines. Les vingt-huit fabriques de vin et les quelque 1,150 producteurs de raisin ont actuellement un capital investi d'environ 130 millions de dollars. L'industrie viticole verse quelque 36 millions de dollars aux producteurs de raisin, aux fabricants de verre et de carton pour ses achats.

Les fabriques de vin achètent plus de 75 p. 100 de la récolte de raisin du Canada, qui se trouve être, par son importance, la deuxième récolte de fruits au pays. Cette culture est concentrée dans la péninsule de Niagara en Ontario et dans la vallée de l'Okanagan en Colombie-Britannique; elle est donc extrêmement importante pour l'économie de ces régions. On prévoit actuellement que les fabriques de vin achèteront en 1974 environ 60,000 tonnes de raisin du Canada pour une valeur possible d'environ 14 millions de dollars.

Les augmentations envisagées de la taxe d'accise menaceront sérieusement l'expansion de l'industrie viticole canadienne, industrie qui repose sur l'agriculture et qui n'en est encore qu'aux premières étapes de son développement. Ces dernières années, cette industrie a connu une saine expansion et elle prévoit pénétrer sur le marché international. Il n'y a certainement aucun doute à ce sujet. Dans certains cas, ce sont les entreprises canadiennes qui envisagent d'acquérir des sociétés américaines, et non le contraire. Il faudrait sûrement les encourager. Mais au lieu de cela, elles envisagent un grave ralentissement des ventes, puisque l'augmentation de ces dernières est de moins de 1 p. 100 au cours des 12 mois se terminant le 31 mars 1974. Tandis que les bénéficiaires des compagnies accusent une augmentation sensible, ceux des fabricants de vin sont inférieurs à ceux de l'an dernier. Le vin importé à bon marché et la montée en flèche des prix du vin canadien exercent des pressions sur l'industrie viticole.

● (1510)

Je prierais le ministre de réexaminer la position concurrentielle qu'il est en train de désorganiser dans l'industrie canadienne, en ce qui concerne les vins importés, et aussi la situation de l'industrie viticole par rapport aux autres boissons alcooliques comme la bière. Un député a, entre autres responsabilités, celle de signaler à un ministre et à son ministère quelques-uns des effets de ses initiatives sur les chefs de petites entreprises ou de petites industries.

Une modification qui m'inquiète dans le bill et qui va porter atteinte à l'industrie dans ma circonscription, c'est celle qui a trait aux foyers fixés à demeure. Il y a en a trois sortes: ou la base est en brique ou le foyer est en métal ou bien il est non-encastré.

Le foyer non-encastré se trouve désavantagé du point de vue de la concurrence. Sauf erreur, 90 p. 100 de ces foyers sont fabriqués au Canada. C'est une industrie relativement nouvelle. C'est un marché qu'on est en train d'enlever aux fabricants américains. D'autre part, ceux-ci fabriquent un foyer fixé à demeure qui va faire concurrence au foyer non-encastré et bénéficier d'un dégrèvement. Ces